

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE TEIM – REALISATION D'UNE EXTENSION ELECTRIQUE – AVENUE JEAN VILAR ARRETE N° 2022/115		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 5 mai 2022 de la société TEIM sollicitant la Ville pour la réalisation d'une extension électrique pour l'alimentation de la Résidence « En Aparté » de NEXITY au 20 avenue Jean Vilar à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société TEIM est autorisée à réaliser, à partir du 23 mai 2022 et pour une durée de 15 jours, des travaux pour la réalisation d'une extension électrique pour l'alimentation de la Résidence « En Aparté » de NEXITY au 20 avenue Jean Vilar à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, l'avenue Jean Vilar sera fermée à la circulation sauf riverains entre la rue Eugène Ionesco et la rue Notre Dame des Champs.
- Article 3 :** La société TEIM est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société TEIM devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société TEIM ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 17 mai 2022



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE.